

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 04/63 du 28/6/1964
/MPS. DGTFF. DFP. SIE. 22023/07

Portent intégration et nomination de Mademoi-
selle NANKELLE Julianne dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.G.F.

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/60 du 13.11.1960 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires;
(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/14 du 12.3.1965 abrogeant et remplaçant le décret
n° 63/376 du 22.11.1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A I des Ser-
vices de Santé;
(/u le décret n° 62/130/FF du 9.5.1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FF du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/193/FF du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FF-SE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires qui doivent subir les fonc-
tionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FF-SE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et renouvellements;
(/u le décret n° 74/170 du 31.12.1964 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/195/FF du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Mi-
nistre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/34 du 22.12.1960 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1961 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.1961 au décret n° 80/644 du 26.
12.1960 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1963 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 0244/DGSE/DSAF du 7.2.1964 du Directeur des Services
Administratifs et Financiers transmettant le dossier constitué par l'intéressée;
(/u le Protocole d'Accord du 28.11.1960 signé entre la République
Populaire du Congo et la Roumanie;

D.C.F.

D E C R E T E :

48

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n°65/44 du 12.2.1965 et du Protocole d'Accord du 28.11.1960 susvisés, Mademoiselle KAPPELE Julianne, née le 24.2.1949 à Bacongo, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine, Spécialité : Stomatologie, obtenu à l'Institut de Médecine de TIMISOARA (ROUMANIE), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire. indice 1110.

ARTICLE 2 :- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 28/6/1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO NATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

REPLIATIONS :

LGTFP.DEP..... 3
JORPC 1
D.G.E. 3
D.C.F. 1
MSAS 3
INTERESSEE..... 1
DOSSIER 3
SGCI/BC 2./-